

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2019

ABSENTES EXCUSEES : Mmes ROCHE N. – PALLUAT DE BESSET A.

ABSENTS : Mr E. DARMET

PRESENTS : 11

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 30 novembre 2018

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire informe qu'un agent peut prétendre à un avancement de grade. Propose l'ouverture de ce grade. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur SOUZY présente le compte administratif. Précise que celui-ci n'est pas définitif, car la mairie est en attente du compte de gestion. Le compte administratif ainsi que le compte de gestion seront votés lors du prochain conseil.

REUNION DU PAC FINANCIER

Monsieur JURINE donne compte rendu de cette réunion et en présente le power point.

PRESENTATION AVANT PROJET RENOVATION SALLE DES FETES

Monsieur Ponvianne présente 2 projets pour un coût respectifs de 264 000 Euros HT et de 300 000 Euros HT. Un rendez vous à été pris avec l'architecte pour finaliser le projet.

AVENANT ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire rappelle le marché des ordures ménagères signé par Loire Forez Agglo pour une durée de 5 ans et un coût initial de 15 195 149 Euros HT. Après consultation des communes, certains points ont été oubliés dans le marché, donnant lieu à des avenants pour un montant total de 657 573 Euros HT. Rappelle que depuis le 1^{er} février 2019, **les ordures ménagères ainsi que les poubelles du tri sélectif ne sont ramassées que toutes les 2 semaines en alternance.** Rappelle également que **la collecte se fait dorénavant le lundi matin** et non plus le vendredi. Un flyer a été distribué par la poste dans les boîtes aux lettres courant janvier.

AVENANT EAU POTABLE

Mr le Maire informe que la loi NOTRe attribue la compétence eau potable aux communautés d'agglomérations à partir de 2020, sous réserve d'évolution de la réglementation nationale. L'étude du marché qui porte sur 3 ans représente un coût estimatif de 1 500 000 Euros HT avec un montant restant à charge de Loire Forez Agglo de 300 000 Euros HT.

FOURRIERE ANIMALE

Monsieur le Maire informe de contrat de concession de service public signée entre LFA et la fourrière de St Etienne le Molard, « Le Domaine des Mûriers ». Rappelle que le dépôt d'un animal à titre privé n'est pas possible. Seuls les élus ou l'employé communal peuvent faire appel à la fourrière.

PROJET MARPA à POMMIERS

Monsieur le Maire informe que la Mairie de Pommiers nous a sollicité pour effectuer un sondage sur les besoins des personnes âgées. La commune de Pommiers a en projet la construction d'une MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées). La MARPA est une « petite unité de vie » répartie en 24 logements individuels de plain pied et destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus. Elles accueillent des seniors autonomes ou en légère perte d'autonomie.

CHAPELLE ST SULPICE

La toiture de la Chapelle est en très mauvais état et des travaux seraient nécessaires. Dans un premier temps, l'intervention d'une entreprise est nécessaire pour boucher les gouttières. Mrs CLAIR et THIVOLET proposent de prendre contact avec la Fondation du Patrimoine afin de monter un dossier de subvention pour aider à la réalisation des travaux de rénovation.

Le Maire, M. MIOMANDRE